

Exemple de texte en
« Facile à Lire et à Comprendre »

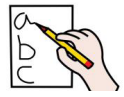
Les règles du Facile à Lire
et à Comprendre ont pour but



de rendre les informations
plus faciles à lire et à comprendre
pour les personnes.



Ces règles ont été écrites
dans le cadre d'un projet
qui se déroule en Europe.



Des personnes déficientes intellectuelles
de 8 pays européens
se sont réunies plusieurs fois
pour écrire ces règles.



Ce texte a été relu par un groupe de personnes accompagnées de l'ESAT de Tétéghem des Papillons Blancs de Dunkerque.

"© European Easy-to-Read Logo : Inclusion Europe. More information at www.inclusion-europe.org/etr"

Travaux félicités par :  **Fondation Caisse d'Épargne Nord France Europe**
Sous l'égide de la Fondation Caisse d'Épargne pour la Solidarité
Agir et Réussir Ensemble

Les Ateliers du Littoral Dunkerquois

ATELIER
Facile à Lire et à Comprendre

Ateliers du Littoral Dunkerquois
Rue Paul Claudel
59229 Tétéghem
Tél. : 03.28.65.82.10



*Pour tout devis gratuit
ou pour en savoir plus :*

Contacts :

Emilie Beele - Chargée de Projet
06.15.25.11.05
e.beele@papillonsblancs-dunkerque.fr

Yves Van De Weghe - Chef d'Atelier
y.vandeweghe@papillonsblancs-dunkerque.fr

Doc 2013/09/01/A - Crédits photos: ALD - Symboles pictographiques : Picto France et CATEDU 59
Licence Creative Commons et rédaction de Sergio Palao. Imprimé par les Ateliers du Littoral Dunkerquois. Ne pas jeter sur la voie publique.



Atelier
Facile à Lire et à Comprendre (FALC)

L'information pour tous



Notre atelier de traduction est composé de personnes déficientes intellectuelles et de professionnels expérimentés de la méthode « Facile à Lire et à Comprendre ».



Une méthode originale de traduction pour une meilleure inclusion

Une obligation légale...



La loi de février 2005, qui devra s'appliquer dès 2015 à tous les bâtiments publics, pose le principe d'accessibilité généralisée quel que soit le type de handicap.

Pour être accessibles, les établissements devront notamment mettre à disposition du public déficient intellectuel des informations simplifiées, en « Facile à Lire et à Comprendre » par exemple.

...pour une meilleure inclusion

Disposer de documentations accessibles permettra notamment aux personnes déficientes intellectuelles de :

- Prendre des décisions et faire des choix (compréhension de documents administratifs complexes)
- Se sentir citoyen à part entière (compréhension des programmes des candidats aux élections, etc.)
- Avoir accès à la culture, aux savoirs
- Acquérir une confiance en soi

Le « Facile à Lire et à Comprendre », qu'est-ce que c'est ?

Le « Facile à Lire et à Comprendre » répond à un ensemble de règles d'écriture et de mise en page. Cette méthode permet une **accessibilité des informations** aux personnes déficientes intellectuelles.

Dans le respect des conditions particulières de prise en charge et d'accompagnement, prévues par la loi, nul ne peut faire l'objet d'une discrimination à raison de son origine, notamment ethnique ou sociale, de son apparence physique, de ses caractéristiques génétiques, de son orientation sexuelle, de son handicap, de son âge, (...).



Nous avons tous le droit d'être accueillis dans un établissement sans faire de différence.



Vous engager dans cette démarche permettra **d'accroître votre efficacité** en diffusant des informations compréhensibles par tous (personnes déficientes intellectuelles, personnes ayant des difficultés d'accès à la lecture, touristes étrangers).

BON À SAVOIR

Nos prestations vous donnent droit à « l'équivalence emploi » dans le cadre de la contribution AGEFIPH/FIPHFP 6%.

Notre Atelier « Facile à Lire et à Comprendre »

Notre atelier vous propose la traduction de vos documents et signalétiques en « Facile à Lire et à Comprendre ». Nous travaillons dans le respect de la démarche prévue par Inclusion Europe, et portée en France par l'Unapei et l'association Nous aussi :

- Rédaction des documents selon les règles européennes
- Relecture et validation par un groupe de personnes déficientes intellectuelles formées, clause obligatoire pour toute publication
- Évaluation des documents traduits, à l'aide de la liste de vérification
- Apposition du logo « Facile à Lire et à Comprendre » sur les documents validés



Relecture